



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	6
Absents	0
Total des votes	35

4.1

L'an deux mille vingt six, le six mai, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 30 avril 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Thierry BERNARD, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean-Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M. Patrice AUVRAY à Mme Florence GAUTIER, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, Mme Béatrice M'BARK à Mme Sylvie RENARD, M. Clément NIEL à M. Dominique BURET, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence GAUTIER

N°DEL_0074_2026 Convention d'adhésion à la mission Conseil et Assistance chômage du CDG27

La collectivité souhaite adhérer au service optionnel proposé par le Centre de gestion de l'Eure relatif à l'accompagnement au calcul et au suivi des allocations chômage.

En effet, notre collectivité constate une augmentation significative des dossiers de licenciement depuis l'année dernière. Or, pour les agents titulaires relevant de l'IRCANTEC ou de la CNRACL, il appartient à la collectivité d'assurer non seulement le financement des allocations chômage, mais également la responsabilité de leur calcul, de leur réévaluation et du respect des obligations réglementaires. Ces situations, bien que ponctuelles, demeurent complexes, sensibles et potentiellement sources de litiges.

Afin de sécuriser juridiquement les pratiques du service des ressources humaines et de garantir aux agents concernés un traitement fiable et rassurant de leurs droits, il apparaît nécessaire de

conventionner avec le Centre de gestion. L'adhésion à ce service permettra à la collectivité de bénéficier d'un appui technique et d'une expertise spécialisée dans la gestion de ces dossiers rarement rencontrés mais à forts enjeux.

Le modèle de la convention proposée à la signature ainsi que la plaquette de présentation du service sont joints en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Maire expose que l'article L 452-40 autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Le Centre de Gestion de l'Eure propose une mission de conseil et d'assistance chômage.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du travail, et notamment les règles encadrant l'ouverture, le calcul et le versement des allocations chômage ;

VU la proposition de service optionnel du Centre de gestion relative à l'accompagnement au calcul et au suivi des allocations chômage ;

VU le modèle de convention proposé par le Centre de gestion de l'Eure, joint en annexe ;

CONSIDÉRANT que, pour les agents titulaires relevant de l'IRCANTEC ou de la CNRACL, la collectivité est responsable du financement, du calcul et de la réévaluation des allocations chômage ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de bénéficier de l'expertise technique du Centre de gestion de l'Eure afin d'assurer un traitement fiable, conforme et rassurant pour les agents concernés

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes,

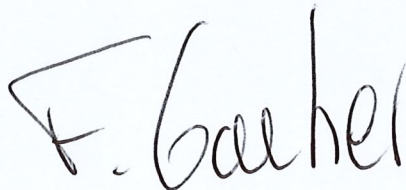
Pont-Audemer, le 6 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Florence GAUTIER



Alexis DARMOIS